



# Procédure électorale de la FF Clubs Omnisports

**Collège des clubs et SCIC**

élit au scrutin de liste 22  
personnes maximum

**Collège des groupements**

élit le le représentant des  
groupements au scrutin  
uninominal

Les deux collèges réunis

élisent :

- le médecin fédéral au scrutin uninominal
- 3 personnes qualifiées au scrutin uninominal

**Conseil d'administration, paritaire, composé de 27 personnes\* maximum.  
Le ou les présidents sont les têtes de liste de la liste majoritaire.**

\*27 personnes = 22 personnes élues au scrutin de liste + 1 représentant des groupements + 1 médecin fédéral + 3 personnes qualifiées